

Sommet de Copenhague sur les changements climatiques Les quatre points clé à élucider

LA NATION N° 4837 / Mercredi 30 septembre 2009.

Du 7 au 18 décembre, Copenhague, la capitale du Danemark accueillera les assises internationales sur les changements climatiques. Elles interviennent quinze ans après le Protocole de Kyoto et fixeront les règles pour une réduction drastique des gaz à effet de serre. Au pré-sommet de Bangkok en Thaïlande où depuis lundi 28 septembre les Européens ne se font pas de cadeau sur la question, au Danemark, on caresse l'espoir d'un succès de COP15.

Par Edgard COUAO-ZOTTI

Pour conserver leur position de grands lutteurs contre les causes des changements climatiques, les Européens se sont jetés dans un objectif contraignant: une baisse d'ici à 2020 de 20 % des émissions de gaz à effet de serre. Ceci à travers la mise en place d'un mécanisme de négoce des droits à polluer, le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie. Voulant toujours demeurer à l'avant-garde de la lutte contre les péjorations climatiques, la Commission Européenne a suggéré de baisser de 10 % d'ici à 2020 les émissions mondiales du transport aérien, et de 20 % celles du transport maritime. Il aura fallu cette suggestion pour que des dissensions apparaissent sur le front européen.

Si à Copenhague le projet « La Taxe carbone aux frontières » du président français Nicolas Sarkozy ne rencontrait pas l'assentiment de tous les 27 pays européens, la plupart d'entre eux pourraient adopter l'idée de la faisabilité d'un mécanisme d'ajustement aux frontières. Seulement, la Grande-Bretagne et les pays nordiques assimilent cette idée à du protectionnisme, pendant que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) s'est bien gardée de la rejeter. Pour la France, il s'agit plutôt d'un mécanisme destiné à inclure les productions importées en Europe dans le dispositif d'échange de quotas d'émission. Il s'agit, selon la France de limiter le "dumping environnemental" susceptible d'avantager les producteurs implantés dans des pays peu regardants en matière de climat, et d'éviter les délocalisations d'industries polluantes. Mais la réussite de COP 15 mérite le franchissement, aux dires de Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques, de quatre étapes. La première étape a été franchie en 2007 à Bali où les 192 membres de la Convention-Cadre ont engagé des négociations sur une action renforcée contre le réchauffement climatique. C'est donc à Copenhague que ce processus doit culminer. A Copenhague, il sera pris des décisions qui entreront en application avant janvier 2013. Par conséquent, l'accord de Copenhague doit répondre aux exigences politiques de tous les pays membres. Pour ce faire, quatre points-clé politiques doivent être élucidés. D'abord les objectifs de réduction des émissions ambitieux et juridiquement contraignants pour les pays industrialisés. Sans de tels objectifs, la communauté internationale pourrait ne pas prendre les mesures qui s'imposent pour s'occuper du réchauffement, et les pays en développement auront du mal à croire en la bonne foi des pays industrialisés pour remédier à un problème dont ils sont les premiers responsables. Ensuite, l'ampleur que les principaux pays en développement peuvent se permettre de donner à leurs actions nationales de mitigation, pour aller au-delà des actions en cours. Pour beaucoup de pays industrialisés, en particulier les Etats-Unis, il sera très difficile de parvenir à un accord, si leurs citoyens ne voient pas que les principaux pays en

développement sont aussi prêts à aller plus loin. Un certain nombre de pays en développement, comme la Chine, l'Inde, le Brésil, et l'Afrique du Sud, ont déjà mis en œuvre, vis-à-vis du réchauffement ou de l'énergie, des stratégies nationales, puis les financements. L'ampleur de l'action des pays en développement dépendra en grande partie des contributions effectives de la coopération internationale sur le plan financier, et sur le plan des technologies propres. Jusqu'à quelle hauteur se situera l'aide financière aux pays en développement? Cette aide financière leur permettra-t-elle de limiter effectivement leurs émissions et de s'adapter aux effets des changements climatiques? Sur cette question, les idées ne manquent pas. Les pays industrialisés, aux dires de Yvo de Boer suggèrent de mettre les droits d'émission aux enchères et de reverser une partie des recettes à l'aide internationale. La République Fédérale d'Allemagne a déjà mis cela en pratique. Quant à la Norvège, elle propose de monétiser une partie des budgets que les pays industrialisés consacrent aux émissions, et de permettre à l'aide internationale de bénéficier des profits. Le marché des émissions et les mécanismes de marché continueront à jouer un rôle. Alors, au regard de tout ceci, la conférence de Bali a recommandé aux pays en développement de mettre en œuvre des actions nationales de mitigation. Le marché du carbone ne saurait être le seul instrument. Il va falloir compter aussi sur la coopération entre gouvernements. Enfin, le type de gouvernance que choisira la Convention importe beaucoup. Si d'importantes ressources financières sont dégagées pour la mitigation et l'adaptation, les pays en développement auront besoin d'une instance qui prescrive comment cet argent doit être alloué et dépensé. Les structures de cette gouvernance devront fonctionner dans le respect de principes démocratiques et équitables. C'est donc à ces conditions que le sommet de Copenhague sera un succès.